

Bien que nous ayons accompli des progrès importants dans la définition d'Agenda 21, des lacunes importantes demeurent. La première concerne l'établissement des priorités. Agenda 21 reste un exercice de la base au sommet, que l'ébauche soit rédigée par le Secrétariat ou par les délégations dans les Groupes de travail du PrepCom. Chaque chapitre est élaboré dans l'isolement et les points du programme sont proposés en se fondant sur des notions généralisées d'objectifs désirables et d'activités recommandées. L'absence d'établissement des priorités inhérente à cette approche deviendra plus apparente lorsque le Secrétariat tentera de prévoir les coûts de chaque point du programme.

Avant d'établir la version définitive d'Agenda 21, il faut adopter une approche du sommet vers la base par laquelle les délégations établiront leurs principales priorités, leurs objectifs quantifiables minimaux et les activités cruciales qui donneront le plus de prise sur différents points du programme (des programmes de reboisement, par exemple, permettant d'absorber le CO<sup>2</sup>, de mettre fin à l'érosion, ralentir la désertification, enrayer les crues et fournir du bois de chauffage).

Deuxièmement, nous aurons besoin d'un équivalent des objectifs planétaires de M. Strong si on veut que les priorités établies pour chaque chapitre d'Agenda 21 soient cohérentes. La Charte de la Terre devrait servir de guide, mais elle consistera en des principes universels plutôt que des objectifs planétaires. Dans le cadre du processus actuel, il n'est pas clair comment ou quand de tels objectifs pourraient être négociés. Cette tâche sera peut-être laissée jusqu'à la fin, aux leaders, lors de la CNUED proprement dite.

Troisièmement, Agenda 21 nécessitera un mécanisme d'examen et un certain encadrement institutionnel. Par le passé, M. Strong a parlé d'assigner cette tâche au bureau du directeur général de l'ONU. La question n'a pas été soulevée lors du présent PrepCom, mais elle a été signalée dans un document de travail distribué par la CE suggérant qu'un organisme établi de niveau supérieur, se réunissant au niveau ministériel, agisse à titre de conseiller en matière de politiques relatives à la mise en oeuvre de l'Agenda 21. La CE a également lié cette idée à celle de remettre sur pied une commission de coordination environnementale à la grandeur des Nations Unies, afin de surveiller le progrès accompli au sein du système de l'ONU dans la mise en oeuvre d'Agenda 21. Ces idées sont très semblables aux vues canadiennes au sujet des questions institutionnelles; elles devront être abordées par le Groupe de travail III lors du PrepCom IV.

Quatrièmement, le PrepCom doit trouver un niveau de détail approprié pour Agenda 21. Les délégués du Groupe de travail II se sont complètement enlisés lorsqu'ils ont tenté de négocier les ébauches du Secrétariat au sujet de l'eau douce et des déchets ligne par ligne. Compte tenu du niveau de détail contenu dans les ébauches sectorielles, il vaut mieux laisser cette tâche à des équipes de travail techniques plutôt qu'à des tribunes politiques telles le PrepCom de la CNUED.